

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE FONCTIONNEMENT DU SITE DE L'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD

### 1 – Exploitation du Site

Le présent Site est la propriété de la Société Agence Française de Surveillance des Marques Déposées – AFSMD, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros dont le Siège social est sis 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris et inscrite au RCS PARIS n° 532 019 940. Le n° de TVA intracommunautaire de la SAS AFSMD est : FR0753201994000024. Le directeur de la publication du Site est M. Jonathan SELLAM-BALOUKA, président de la Société Agence Française de Surveillance des Marques Déposées – AFSMD, domicilié ès qualité audit siège. Contact par mail : [president@afsm.fr](mailto:president@afsm.fr)

### 2 - Contenu du Site

Le contenu du Site est composé de la structure générale, des textes, des images et des autres éléments immatériels mentionnés sur le Site.

Toute reproduction du site ou de son contenu par quelques moyens que ce soient, sans autorisation préalable expresse de la Société AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD, est une violation des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et pourrait être qualifiée de contrefaçon sanctionnée par le même code.

### 3 - Loi informatique, fichiers et libertés

Conformément à la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« Loi Informatique et Libertés »), le Site a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (« CNIL ») – cf. n° d'autorisation mentionné dans les mentions légales.

Conformément aux articles 38 et suivants de la Loi « Informatique et Libertés », tout visiteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Tout visiteur peut exercer ce droit en adressant un courrier à AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS, 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris.

### 4 - Hébergement du Site

L'hébergement du Site est assuré par la Société OWO OVH WHOIS OFFUSCATOR sise 2 RUE KELLERMANN - BP 99985 - 59100 ROUBAIX - France – RCS 424 761 419.

### 5 – Activité de la Société AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD

AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD est une société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 532 019 940. L' AFSMD est une société spécialisée dans la surveillance des marques déposées.

AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD ne donne aucune prestation de conseils juridiques ni ne rédige aucun acte réservé aux Avocats ou aux professions juridiques réglementées.

### 7 – Acceptation des conditions générales d'utilisation et de fonctionnement de AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD

En validant les CGV et en payant la redevance, l'adhérent confirme accepter l'ensemble des présentes conditions et déclare en outre avoir pris connaissance des mentions légales.

#### A - Définitions

- IDENTIFIANT ET CODE PERSONNEL : codes personnels sous la forme d'identifiants et de mots de passe permettant au Membre d'accéder à son Compte Personnel.

- COMPTE PERSONNEL : espace personnel de tout Membre dans lequel se trouvent ses informations personnelles accessibles sur le Site après saisie de ses Codes Confidentiels.

- MEMBRE/ABONNÉE : toute personne physique jouissant de sa pleine capacité juridique conformément à la loi française et âgée d'au moins 18 ans, ou toute personne morale établie en France représentée par son représentant légal.

- PARTENAIRE/CONSEILLER : conseiller avec lequel le membre peut être mis en relation par l'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS.

- HOTLINE MEMBRES/SERVICE CLIENTS : service client dédié aux Membres joignable au prix d'un appel local depuis un poste fixe ou par courrier postal adressé à AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS, 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris.

- Site : site internet de AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS accessible à l'adresse URL suivante : [www.AFSMD.FR](http://www.AFSMD.FR)

#### B - Enregistrement

Peut s'enregistrer comme Membre :

- toute personne physique âgée d'au moins 18 ans jouissant de sa pleine capacité juridique conformément à la loi française pour son utilisation personnelle ;
- toute personne morale de droit français inscrite au registre du commerce et des sociétés ;
- toute personne physique immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- toute personne exerçant à titre habituel et en nom propre une profession libérale

L'enregistrement préalable en inscrivant l'identifiant fourni par courrier sur le [WWW.AFSMD.FR](http://WWW.AFSMD.FR) est obligatoire avant toute utilisation et pour accéder aux informations personnelles du titulaire de la marque. Pour bénéficier des services de l'AFSMD, le Membre doit procéder à la création de son mot de passe en complétant le formulaire d'inscription disponible sur le Site et en payant en outre la redevance relative à la surveillance de la marque dont il est titulaire. Le Membre s'engage à renseigner tous les champs obligatoires du formulaire et à communiquer à AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS des informations exactes, complètes et aux fins de permettre à AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS de valider la création de son Compte Personnel.

Le Membre reconnaît que la fourniture de toute information erronée, incomplète, mensongère ou périmée lors de son Enregistrement est susceptible d'engager sa responsabilité tant à l'égard des Partenaires que de AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS.

Le Membre est responsable de la mise à jour des renseignements fournis et doit en cas de changement procéder à la modification des informations dans son Compte Personnel. Le Membre assume l'entière responsabilité envers les autres Membres et AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS des conséquences résultant de toute omission ou négligence à cet égard.

En cas de fourniture d'informations erronées, incomplètes, mensongères ou périmées, AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS peut décider de suspendre ou de radier l'enregistrement de tout Membre, avec effet immédiat et sans

préavis. AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS pourra, selon sa libre appréciation, mettre fin à la suspension ou autoriser le réenregistrement du Membre dès rectification des informations erronées.

Les Codes Confidentiels sont strictement confidentiels et à usage personnel. Il revient au Membre de prendre les mesures appropriées afin d'éviter qu'un tiers puisse en avoir connaissance. De ce fait, le Membre s'engage à ne pas les communiquer à quiconque de quelque manière que ce soit. Le Membre est seul responsable de leur garde et de leur utilisation et devra répondre des actes et agissements de toute personne utilisant son Compte Personnel même à son insu.

Le Membre s'engage à modifier immédiatement ses Codes Confidentiels lorsqu'il a des raisons de penser que la confidentialité de ses Codes Confidentiels a été compromise ou qu'une personne non habilitée a eu, ou est susceptible d'avoir accès à ses Codes Confidentiels. Le Membre en informe immédiatement AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS à partir de son Compte Personnel. AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS suspendra aussitôt toute possibilité d'accès à AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD au moyen des anciens Codes Confidentiels.

#### C - Rôle de AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS

##### a) – Surveillance des marques :

L'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS assure la surveillance de la marque pour laquelle le membre a validé son inscription et payé la redevance.

L'AFSMD SAS intervient techniquement pour repérer toute imitation ou usurpation d'une marque déposée auprès de l'INPI par le Membre. Ce dernier en sera immédiatement informé par un mail dans son interface de gestion.

Aussi, qu'il soit déjà client ou pas, et lorsque l'AFSMD l'aura décidé au cas par cas, le titulaire de la marque antérieure imitée sera prévenu par tout moyen qu'une marque postérieure imite partiellement et totalement son signe.

La responsabilité de l'AFSMD ne pourra jamais être recherchée dans le cas où le titulaire d'une marque antérieure et non client de l'AFSMD, n'aurait pas été prévenu d'une imitation de son signe par une marque postérieure.

Le choix de prévenir tel ou tel titulaire d'une marque antérieure imitée est laissé à la discrétion de l'AFSMD.

En tout état de cause, en cas de détection d'une similarité, l'AFSMD proposera au titulaire de la marque antérieure qui est déjà son client :

- de prendre connaissance gratuitement du rapport d'analyse mentionnant notamment les informations sur la marque seconde en date, les nom et coordonnées postales de son déposant (prix fixé ci-après point E);

En cas de détection d'une similarité sur une marque appartenant à un déposant n'ayant pas souscrit la surveillance, l'AFSMD proposera à ce dernier qui n'est pas encore client :

- d'acquérir le rapport d'analyse mentionnant notamment les informations sur la marque seconde en date, les nom et coordonnées postales de son déposant (prix fixé ci-après point E);

- de surveiller sa marque pour l'avenir (prix fixé ci-après point E) ;

- En tout état de cause, l'AFSMD pourra, si bon lui semble, décider de retirer de sa base de données le titulaire de la marque antérieure (et l'ensemble de ses informations) qui n'aura pas répondu pas à ses sollicitations ou qui n'aura pas souhaité y donner suite.

Le titulaire de la marque antérieure aura toujours la possibilité d'accomplir les démarches administratives seul et pour son propre compte.

En tout état de cause, compte tenu du principe de spécialité en droit des marques, seules les similarités sur marques déposées postérieurement dans les mêmes classes que celles du déposant ou Membre feront l'objet d'une alerte sauf indication contraire de l'abonné lors de la souscription de son abonnement.

En aucun cas, l'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS ne pourra engager sa responsabilité contractuelle en cas de rejet de l'opposition par le Directeur de l'INPI ou la Chambre des oppositions de l'OHMI et de l'OMPI, s'il y a lieu.

Le Membre devra nécessairement répondre aux demandes et alertes formulées par mail par l'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS. L'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS n'entreprendra aucune opposition (l'AFSMD n'a pas la qualité de mandataire devant les organismes officiels) et ne pourra de ce fait engager sa responsabilité contractuelle.

A compter de l'envoi d'une alerte sur la boîte mail fourni par le Membre ou dans son interface de pilotage de marque, ce dernier disposera d'un délai de 15 jours francs pour donner ses instructions à l'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS. Tout dépassement de ce délai ne pourra engager la responsabilité contractuelle de l'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS.

#### D – Conclusion du contrat et durée

Avant de procéder au paiement du service dont les tarifs sont définis selon la ou les formules proposées, le Membre devra accepter sans réserve les présentes conditions générales ainsi que les mentions légales auxquelles il déclare adhérer sans réserve.

Le Membre devra choisir sa formule, étant précisé que cette formule est immuable pendant la durée du contrat sauf en cas de renouvellement et dans le délai de deux mois précédant la date anniversaire, le Membre pourra faire connaître à AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS sa volonté de changer de formule.

La durée du contrat établi entre AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS et le Membre est de dix (10) ans à compter de la souscription du service de surveillance. Toutefois, le contrat sera ramenée à une durée plus courte et calquée sur le temps restant à courir jusqu'à l'expiration de la validité de la marque dans le cas où le client ne souscrit pas la surveillance dans l'année qui suit son dépôt. A défaut

de résiliation du contrat par le Membre moyennant un préavis de deux mois (2) précédant la date anniversaire (date anniversaire = date de paiement de la prestation), le contrat sera reconduit par l'effet de la tacite reconduction. En cas de renouvellement tacite ou exprès, le Membre devra satisfaire au paiement du service proposé par AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS. A défaut, le Membre s'expose à une suspension du service d'accès à son interface jusqu'à régularisation de sa situation.

Cependant, la durée de 10 ans pourra être réduite en fonction de la durée de validité de la marque ou le temps restant à courir jusqu'à son expiration (avant son renouvellement).

#### E – Paiement

Le Membre devra avant son inscription définitive payer par chèque (le N° AFSMD du membre devra figurer au verso du chèque), par virement ou CB à distance, la redevance relative à la surveillance est fixée comme suit:

- pour 5 années de surveillance : 189 € TTC, sans engagement de renouvellement.

- Après les 5 premières années, la décision de renouveler la surveillance de marque restera à votre entière appréciation.

Toutes autres prestations associées aux services de surveillance optimum, cobranding, pilotage de marque et image de marque (Technologie, écriture et image) feront l'objet d'une facturation personnalisée et sur devis en fonction du cahier des charges établis.

Toute prestation est payable d'avance et n'est ni remboursable ni échangeable sauf application des dispositions du Code de la Consommation pour les particuliers seulement (sans numéro de SIRET), qui bénéficient alors du délai de rétractation de 14 jours (sauf dans le cas où la prestation de service a été intégralement réalisée) courant à partir du paiement (à savoir à compter de la conclusion du contrat qui correspond au paiement) pendant lequel une demande d'annulation pourra être adressée par mail ou lettre recommandée avec AR à AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS.

Toute prestation juridique réalisée (ainsi que les frais et taxes inhérents à ces prestations) par un avocat lui sera payée directement par CB à distance ou tout autre moyen de paiement qu'il aura accepté avec le Membre.

Pour les Membres agissant en qualité de professionnels (commerçants, professions libérales, personnes morales), l'engagement est ferme.

#### G – Prise d'effet

Après acceptation du paiement et dès lors que les informations fournies par le Membre auront été vérifiées, le Membre aura accès aux services de son interface « abonné » ou « membre » sur le site de l'AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD.

AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS lui

communiquera le cas échéant (sauf si c'est déjà fait) son identifiant et son code confidentiel qu'il s'engage à ne pas communiquer pour quelque raison que ce soit à peine de résiliation du contrat de prestation établi entre AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS et le Membre.

La surveillance prendra effet 7 jours après la réception du règlement par l'AFSMD.

#### H – Accès à l'interface

Une fois validé le règlement, le Membre pourra accéder à son interface et avoir accès à toutes les informations relatives à sa marque et bénéficier de la surveillance de sa marque aux niveaux nationale, communautaire et international (marques internationales visant la France) et des services connexes.

#### I - DROIT APPLICABLE - TRIBUNAUX COMPETENTS

Le contrat établi entre AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS et le Membre est régi par le droit français. Tout litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Paris dans les cas où une telle attribution conventionnelle de juridiction ne serait pas opposable au membre agissant en qualité de consommateur non professionnel. Dans ce cas, les dispositions du code de la consommation lui seront applicables.

#### J – Déclaration C.N.I.L.

Nous vous rappelons que conformément aux exigences de la CNIL, les mentions suivantes sont portées à votre connaissance conformément au système d'analyse des commandes (Détection de la fraude) :

Les informations en rapport avec votre commande font l'objet d'un traitement automatisé de données. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

En outre, pour le bon déroulement du traitement de sa commande, le client utilisateur du site AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD accepte expressément que les données personnelles collectées par AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS fassent l'objet d'un traitement informatique et puissent être communiquées aux

partenaires commerciaux de AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS. Ce traitement informatique a fait l'objet d'une déclaration n° 1863785 à la CNIL.

AGENCE FRANÇAISE DE SURVEILLANCE DES MARQUES DÉPOSÉES – AFSMD SAS s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le client utilisateur et à les traiter dans le respect de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 ; les clients utilisateurs disposent donc notamment d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment auprès de la Société Agence Française de Surveillance des Marques Déposées – AFSMD, Société par Actions Simplifiée - 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris en adressant un courrier postal ou un e-mail à l'adresse [contact@AFSMD.FR](mailto:contact@AFSMD.FR).

Dernière mise à jour : juillet 2015